



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation d'une pétition :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba envisage d'autres emplacements au moment de l'installation de nouvelles lignes d'énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d'East St. Paul. (L. Kraus, K. Dueck, E. Uhryniuk et autres)

Lecture et dépôt d'une pétition :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba envisage d'autres emplacements au moment de l'installation de nouvelles lignes d'énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d'East St. Paul. (R. Slobodian, B. Oleschuk, R. Palaschuk et autres)

M. ASHTON, *ministre du Transport et des Services gouvernementaux*, fait une déclaration au sujet des inondations dans le sud du Manitoba.

M. PITURA fait des observations sur la déclaration.

M^{me} la *ministre* BARRETT dépose :

le rapport annuel de la Commission d'appel de la Commission des accidents du travail pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2000;

(Document parlementaire n° 122)

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2001-2002 — Travail et Immigration.

(Document parlementaire n° 123)

M^{me} la *ministre* MIHYCHUK dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2001-2002 — Industrie, Commerce et Mines.

(Document parlementaire n° 124)

Mercredi 25 avril 2001

M. le *ministre* SELINGER dépose le rapport annuel du vérificateur provincial intitulé « Compliance and Special Audits » pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000.

(Document parlementaire n° 125)

Après la période des questions orales, le président rend la décision suivante :

Pendant la période des questions orales le mercredi 18 avril 2001, j'ai mis en délibéré le rappel au *Règlement* qu'a fait le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée au sujet du terme « scurrilous » qu'a utilisé le ministre des Finances en réponse à une question du député de Springfield. Le leader du gouvernement à l'Assemblée est également intervenu à ce propos. J'ai mis la question en délibéré afin de consulter le hansard et les autorités en matière de procédure.

Au cours des 17 dernières années, le terme « scurrilous » a fait l'objet de 4 interventions de la part des présidents. Le 11 avril 1985, le président WALDING a taxé d'inappropriée l'utilisation à l'Assemblée de ce terme et a déclaré celui-ci non parlementaire. Le 24 mars 1998, la présidente DACQUAY a déclaré non parlementaire l'expression « scurrilous accusations » et a demandé que « scurrilous » soit retiré. Le 27 mai 1998, elle a également déclaré cette expression irrecevable et a demandé une rétractation. Le 27 mai 1999, le ministre de la Justice (à l'époque, le député de Rossmere) a retiré volontairement l'expression en question à la suite d'un rappel au *Règlement*.

À la lumière de ces décisions d'anciens présidents manitobains, je déclare non parlementaire l'utilisation du terme « scurrilous » et je demande au ministre des Finances de bien vouloir se rétracter.

M. le *ministre* SELINGER se rétracte.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. TWEED, M^{me} ALLAN ainsi que MM. PENNER (Steinbach), SCHELLENBERG et GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier le document parlementaire n° 113 déposé le 23 avril 2001. Ainsi, le jeudi 26 avril 2001, le budget du ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines sera examiné dans la salle 255.

L'Assemblée convient de lever la séance d'aujourd'hui à 17 heures.

Mercredi 25 avril 2001

L'Assemblée se forme en Comité des subsides afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté, puis poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hicke